



# BUDGET 2025



**Préavis 35/2024**

Budget de fonctionnement  
pour l'année 2025



**PREAVIS N° 35/2024  
de la Municipalité au Conseil communal  
relatif au budget de fonctionnement pour  
l'année 2025**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

**1. PREAMBULE**

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes (art. 93c) et du règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité soumet, à votre autorité, pour étude et approbation, le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2025. Ce budget a été établi en collaboration entre la Bourse communale et la Municipalité, en tenant compte des éléments passés et des contraintes connues ou anticipées.

**En tenant compte du taux d'impôt de 66.5 points voté en octobre 2024, la Municipalité présente cette année au Conseil communal un budget pour l'année 2025 qui présente un excédent de charges de CHF 7'707.00 sur un total de CHF 10'511'639.00.**

Ce budget est établi en tenant compte de la nouvelle péréquation vaudoise. Ce système modifie certains comptes de manière significative. En effet, bien que ce nouveau système soit finalement favorable, entraînant des recettes nettement supérieures, il engendre également des charges plus élevées. Par conséquent, certains comptes, comme la participation à la cohésion sociale et les dépenses liées à la police, sont difficilement comparables aux années précédentes.

Le budget qui vous est présenté est complété par des commentaires par compte, des graphiques et d'autres informations jugées utiles pour garantir une compréhension claire et transparente de chacune des rubriques.

*Il est à noter que ce budget sera le dernier à être présenté sous cette forme. En effet, dès le budget 2026, c'est le plan comptable MCH2 qui sera appliqué.*

**2. CONTEXTE ACTUEL**

En 2024, notre commune a fait face à un environnement socio-économique complexe, marqué par des défis importants mais aussi par des opportunités d'optimisation. Les leçons tirées des crises passées nous incitent à renforcer notre résilience et à adapter nos pratiques pour mieux répondre aux enjeux actuels.

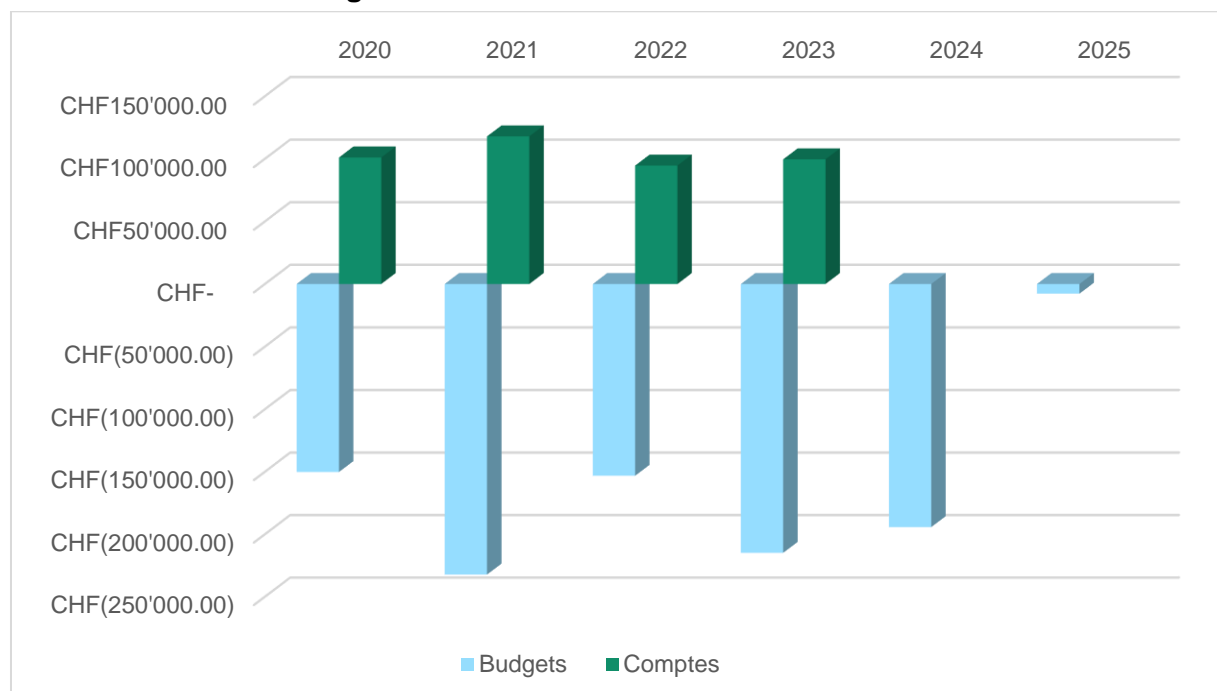
Pour 2025, la Municipalité présente un budget à la fois responsable et tourné vers l'avenir. Bien que ce budget soit quasiment à l'équilibre grâce à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation dont notre commune est bénéficiaire, nous demeurons prudents dans notre approche budgétaire. En dépit de cette nouvelle source de financement, nous veillons à ne pas compromettre la santé financière de notre commune et à garantir la continuité des services essentiels, ainsi que le maintien et le renouvellement de nos infrastructures.

C'est dans ce contexte légèrement plus favorable que les années précédentes que la Municipalité, en collaboration avec la Bourse communale et tous les chefs de service, a travaillé à l'élaboration du budget 2025.

### 3. BUDGET

Malgré la diminution du taux communal à 66.5 points pour ce nouvel exercice, la Municipalité présente pour l'exercice 2025 un budget quasiment à l'équilibre avec un excédent de charges de CHF 7'707.00 contre CHF 194'279.00 en 2024.

#### 3.1 Evolution du budget



Graphique 1 : Evolution du résultat budgets et comptes de la commune de Roche

Ce graphique montre qu'avant 2025, il y avait une certaine régularité dans les montants des budgets, avec des excédents de charge de CHF 194'279.00 en 2024, CHF 214'894.00 en 2023, CHF 153'213.00 en 2022, CHF 232'281.00 en 2021 et CHF 150'205.00 en 2020. En revanche, au niveau des comptes, le résultat était souvent légèrement positif. Ce phénomène s'expliquait en partie par des retours de péréquation qui ne pouvaient être anticipés et donc budgétés.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) pour 2025, les prévisions deviennent plus précises, permettant ainsi d'éviter ce système de retour de péréquation. Cela se traduit par un budget plus réaliste, plus favorable et qui devrait être mieux aligné avec les comptes.

#### 3.2 Evolution et répartition des charges

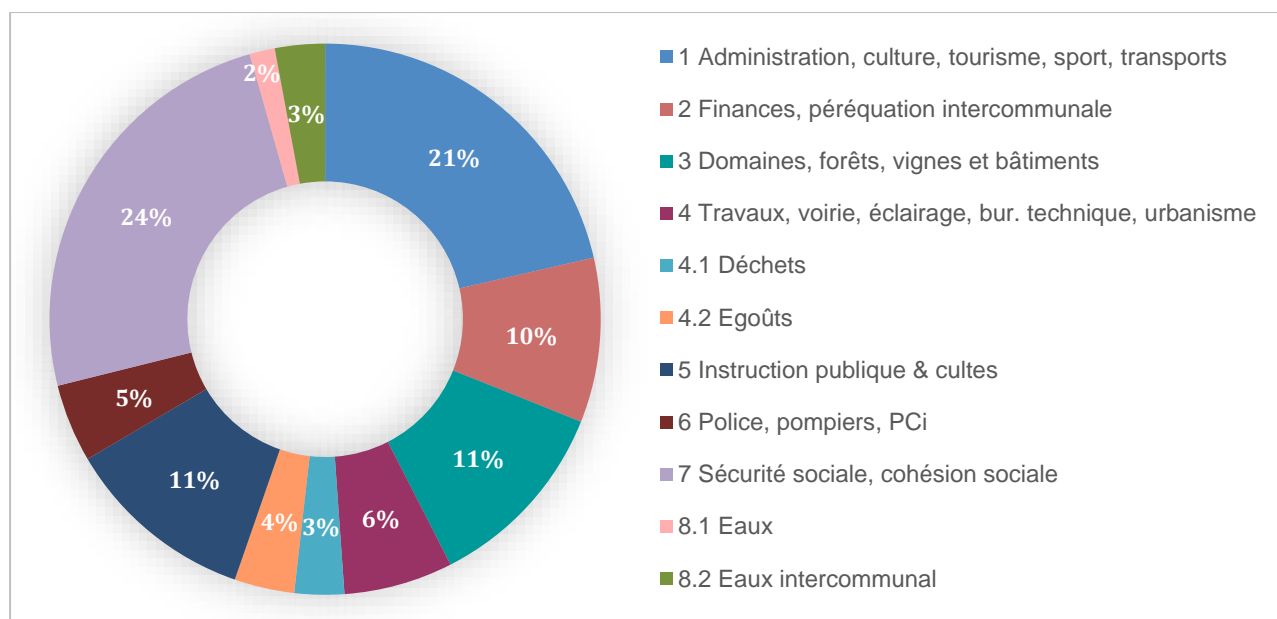
Le tableau de l'évolution des charges de fonctionnement montre que les dépenses liées à la gestion communale sont restées globalement stables au cours des cinq dernières années. Cela valide le fait que la Municipalité met en œuvre une politique rigoureuse de contrôle des dépenses et des charges de fonctionnement.

Le poste qui augmente beaucoup est « remboursements et participation » en raison du nouveau calcul de la péréquation. En effet, bien que notre commune soit finalement bénéficiaire de ce système de péréquation, qui engendre plus de revenus, elle entraîne également des dépenses plus élevées.

Cf 3.3. Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise

Désignation	Comptes 2021	Comptes 2022	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
<b>CHARGES</b>	<b>8 990 817.32</b>	<b>10 823 807.32</b>	<b>9 358 222.11</b>	<b>10 382 597.70</b>	<b>10 511 639.00</b>
AUTORITES ET PERSONNEL	1 386 775.60	1 364 000.75	1 408 334.65	1 524 130.00	1 542 780.00
BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	1 393 878.27	1 444 763.04	1 528 146.61	1 721 846.00	1 758 096.00
INTERETS PASSIFS	42 733.97	44 700.54	115 661.26	129 300.00	106 800.00
AMORTISSEMENTS	932 031.38	797 580.93	908 021.82	1 906 032.70	679 883.00
REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	3 698 896.81	3 582 980.48	3 287 673.22	3 696 433.00	5 022 726.00
AIDES ET SUBVENTIONS	451 428.94	501 123.01	577 521.90	699 016.00	716 964.00
ATTRIBUTIONS FONDS FINANCEMENT	431 757.85	2 476 819.82	873 988.45	153 840.00	108 190.00
IMPUTATIONS INTERNES	653 314.50	611 838.75	658 874.20	552 000.00	576 200.00

Tableau 1 : Evolution charges de fonctionnement Comptes et Budgets 2021 – 2025 en CHF



Graphique 2 : Répartition des charges de fonctionnement par nature en pourcentage pour 2025

Le graphique ci-dessus présente la répartition des charges par nature en pourcentage pour le budget 2025.

Nos principaux centres de frais internes sont l'administration, les bâtiments ainsi que les travaux qui représentent 38% des dépenses.

Au niveau intercommunal, les principaux centres de charges, comme les années précédentes, sont liés à la rubrique 5 Instruction publique (11%) et à la 7 « Sécurité sociale » (24%), avec entre autres la participation au réseau d'accueil de jour « Enfants Chablais » et à la cohésion sociale.

Certains postes, comme la sécurité sociale et la police, connaissent une nette augmentation par rapport à l'année précédente en raison du nouveau calcul de la péréquation.

### 3.3 La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise NPIV

	Budget 2025	Budget 2024	Comptes 2023
Péréquation financière (net) <i>Péréquation des ressources et besoins</i>	CHF -2 421 544.00	CHF -666 549.00	CHF -214 388.00
Part. à la cohésion sociale <i>PCS</i>	CHF 1 900 216.00	CHF 937 334.00	CHF 922 904.00
Réforme policière <i>Facture policière</i>	CHF 313 413.00	CHF 128 240.00	CHF 148 119.00
<b>Total</b>	<b>CHF -207 915.00</b>	<b>CHF 399 025.00</b>	<b>CHF 856 635.00</b>

Le système péréquatif vaudois est un mécanisme de solidarité entre les communes, permettant de redistribuer des ressources financières.

Le nouveau système (NPIV) prise en compte pour l'établissement du budget 2025 vise à corriger les défauts du système actuel. Il a en particulier pour but de rendre la péréquation **plus juste, plus lisible et plus transparente**.

Il repose sur les principes suivants :

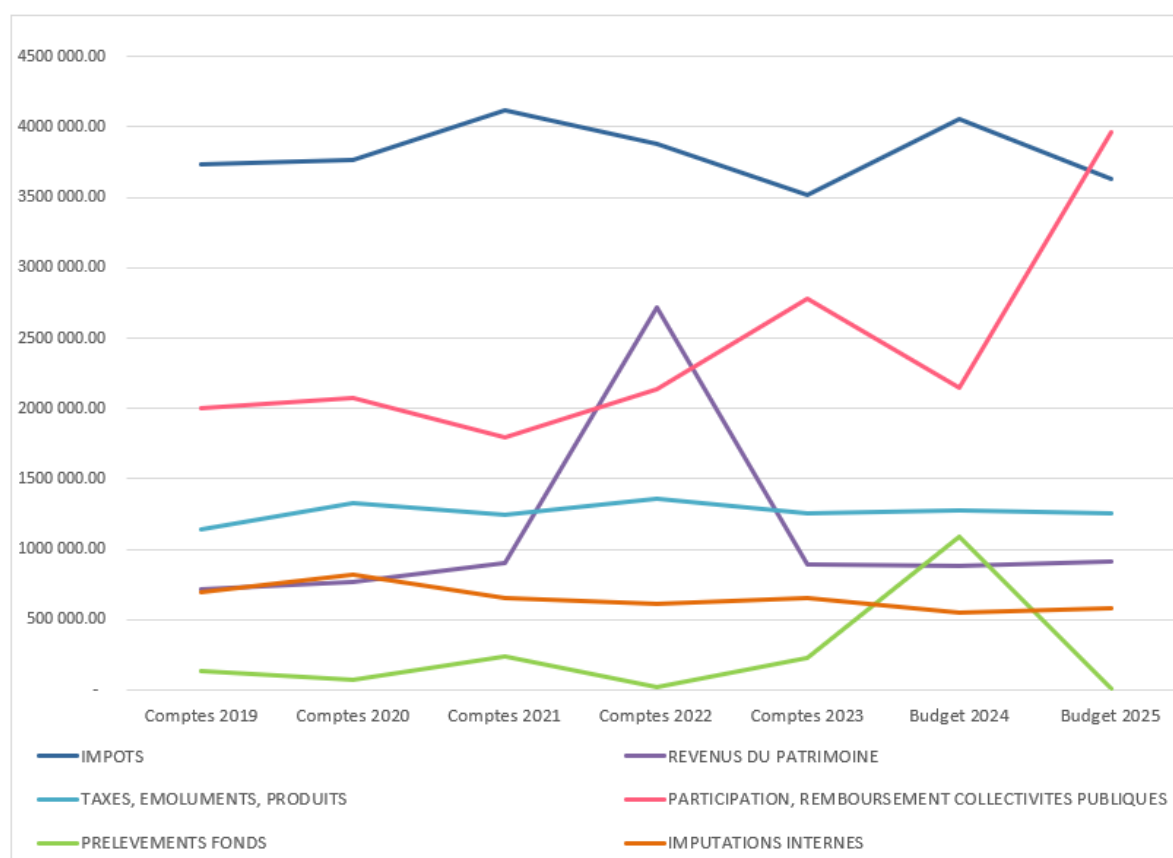
- Création d'une **péréquation des ressources** transparente qui ne reproduise pas les effets indésirables du système actuel et qui soit accompagnée d'une **dotation minimale** permettant de ramener les communes les plus faibles à un certain pourcentage de la moyenne cantonale,
- Suppression de la péréquation dite indirecte, soit celle consistant à répartir la **PCS et la facture policière** entre les communes selon des critères de capacité financière, pour passer à une **répartition basée sur le critère de la population**,
- Remplacement des dépenses thématiques, et notamment de leur compensation des charges effectives, par une **péréquation des besoins structurels** basée sur des critères standardisés,

Les chiffres sont difficilement comparables avec l'ancien système de péréquation car bien que ce nouveau système soit finalement favorable, entraînant des recettes nettement supérieures (Péréquation des ressources), il engendre également des charges plus élevées (PCS, Facture policière).

Cependant, ce qu'il est important de retenir, c'est que si l'on additionne le tout, la mise en place de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) est globalement favorable pour notre commune.

**Budget 2024 : reste à payer : CHF 399'025**  
**Budget 2025 : solde en notre faveur : CHF 207'915**

### 3.4 Evolution des revenus



Graphique 3 : Evolution des recettes par nature en CHF

Le graphique ci-dessus, montre l'évolution des recettes par nature. Celles-ci sont globalement stables, hormis le cas particulier de la participation, remboursement collectivités publiques qui prend en compte la péréquation selon le calcul de la NPIV.

On peut noter une légère diminution des rentrées d'impôts, le budget 2025 ayant été adapté à la baisse selon la tendance des dernières années.

### 3.5 Valeur du point d'impôt communal

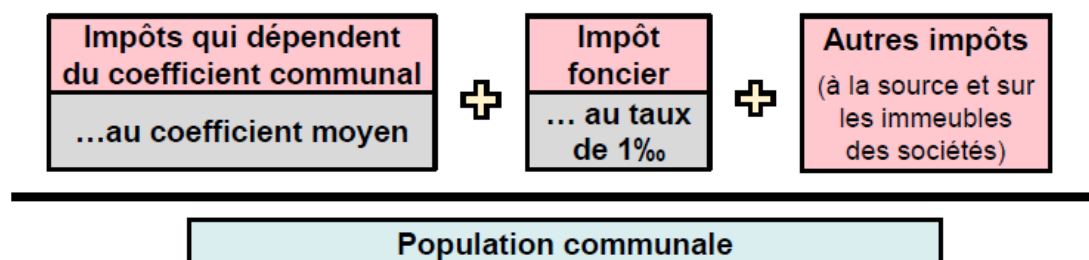
La valeur du point d'impôt est passée de CHF 45'000.00 sur le budget 2021, CHF 47'952.00 sur le budget 2022, CHF 43'142.00 sur le budget 2023 CHF 42'592.00 sur le budget 2024 à CHF 37'322 sur le budget 2025. Les rentrées fiscales ont été revues à la baisse pour le budget 2025 en ligne avec l'évolution des trois dernières années et les projections.

La VPIC<sub>h</sub> (valeur du point d'impôt communal par habitant) qui est budgétée à CHF 19.06 pour 2024 permet de déterminer quelles sont les communes qui ont une « faible » ou une « forte » capacité financière ou, plus exactement, une capacité financière inférieure ou supérieure à un seuil donné (la moyenne des communes par exemple).

Ces deux valeurs ne seront plus utilisées dans le calcul de la nouvelle péréquation mais remplacé par un nouvel indicateur le revenu fiscal standardisé. Cf 3.6 Elles sont donc juste ici calculée pour la comparaison des années précédentes.

### 3.6 Revenu fiscal standardisé

Revenus fiscaux que chaque commune serait en mesure de générer avec une charge fiscale « standard » = identique pour tout le canton



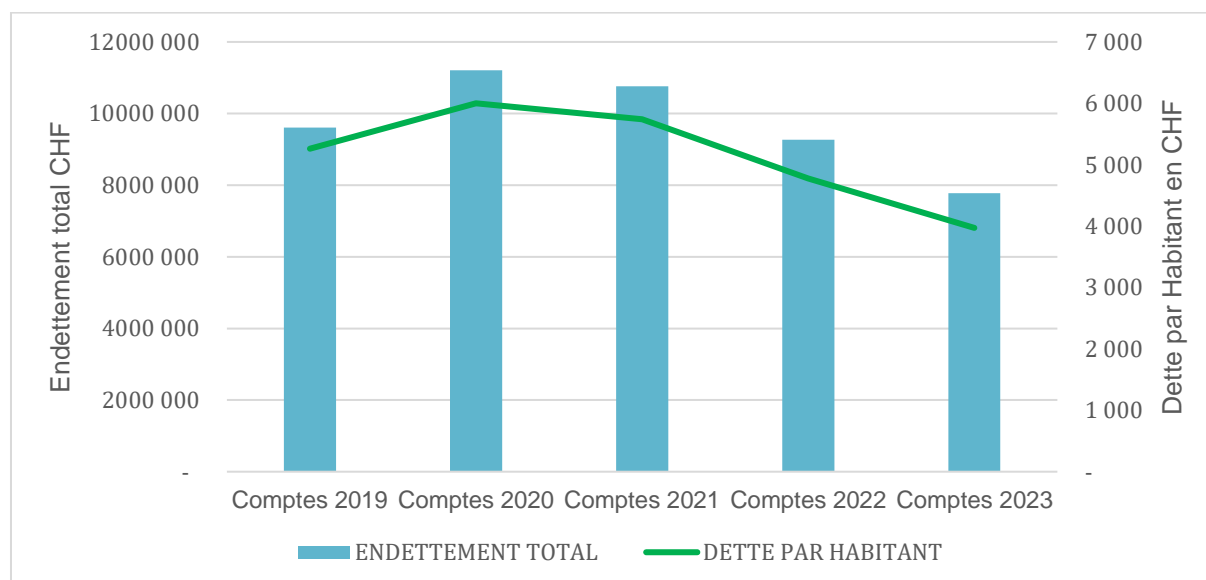
Le revenu fiscal standardisé pour 2025 pour la commune de Roche est de CHF 1'425.70 alors que celui du canton est de CHF 3'291.20.

## 4. INVESTISSEMENTS

Les investissements planifiés en 2025 et intégrés dans le présent budget sont ceux qui ont été validés par préavis (réfection des chemins AF 1ère étape, place de jeux, espace détente et transformation de l'ancienne poste en une garderie). S'ajouteront potentiellement d'autres investissements prévus dans le plan de législature, qui feront l'objet de nouveaux préavis (réfection de routes, ponts, solde ECF du canal du Haut Lac...), et qui seront financés selon les conclusions des préavis.

## 5. ANALYSE

### 5.1 Evolution de la dette



Graphique 4 : Evolution de la dette par habitant 2018 / 2023

La dette par habitant a diminué ces dernières années pour atteindre CHF 3'971 en 2023 (contre 808CHF de moins qu'en 2022). L'endettement total qui a également diminué est de CHF 7'775'434.46 en 2023 (contre 9'270'318.46 en 2022). Il est de ce fait largement inférieur au plafond d'endettement fixé pour la législature à 16 millions de francs.

## **5.2 Marge d'autofinancement**

La marge d'autofinancement budgétaire se situe quant à elle, à CHF 769'866.00 contre CHF 775'520.00 en 2024, CHF 1'159'862.00, en 2023, CHF 739'373.00 en 2022 et CHF 653'553.00 en 2021.

*La marge d'autofinancement représente la différence entre les recettes et les dépenses courantes. Analogue au cash-flow d'une entreprise, la marge d'autofinancement représente le montant que la commune peut consacrer au financement de ses investissements, à l'achat d'actifs financiers ou au remboursement de ses dettes.*

On peut noter que la marge d'autofinancement de la commune est stable et permet de financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

## **5.3 Conclusion**

En conclusion, le budget 2025 de notre commune s'inscrit dans un cadre d'engagement envers une gestion saine et responsable des finances publiques. Nous aspirons à maintenir un équilibre budgétaire tout en tenant compte des réalités économiques actuelles, des besoins de notre village et des attentes de notre population.

Malgré un contexte incertain, marqué par des charges non maîtrisables et des ajustements possibles du budget cantonal, notre approche se veut proactive. L'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise nous offre une visibilité accrue pour 2025, permettant de mieux anticiper les besoins financiers et d'éviter les retours de péréquation imprévus qui avaient pesé sur nos budgets passés.

Grâce à la collaboration étroite entre la Municipalité, la Bourse communale et l'ensemble des services, nous mettrons tout en œuvre pour assurer une clôture d'exercice la plus proche possible de l'équilibre.

## **6. COMMENTAIRES DETAILLES PAR COMPTE**

### **1 ADMINISTRATION GENERALE**

#### **101.300 Jetons de présence, traitements**

Charge liée aux traitements des jetons de présence des membres du Conseil Communal, aux différentes commissions, des membres du bureau ainsi que du Président(e). En lien avec les décisions du Conseil communal relatives aux rémunérations des autorités.

#### **102.300 Traitements Municipalité**

Charge liée aux rémunérations de base des indemnités des membres de la Municipalité. En lien avec les décisions du Conseil communal relatives aux rémunérations des autorités.

#### **102.3001 Vacations Municipalité**

Traitements des dossiers, diverses séances communales ou intercommunales, représentations, implication de la Municipalité dans les planifications et rédactions des préavis.

#### **102.436 Jetons de présence**

Compte de recettes en lien avec les participations des membres de la Municipalité dans les diverses structures intercommunales, ASPIHL, ARASAPE, EPUDEHL, etc...

#### **11.301 Traitements du personnel**

Charge salariale globale des collaborateurs(trices) de la commune.

Augmentation globale de 1.8% pour couvrir augmentation IPC 0.8% plus augmentation personnelle et adaptation de taux. Une partie importante des heures est ventilée en imputations internes afin de charger à juste valeur les différentes rubriques comptables. Une autre partie facturée à des tiers.

#### **11.309 Charges diverses et formation professionnelle**

La Municipalité prône la formation continue de ses collaborateurs(trices) et encourage les divers cours de perfectionnement. Pour 2025 formation surveillant de réseau en vue de la formation d'un collaborateur sur notre système d'eau.

#### **11.3101 Imprimés, entêtes, enveloppes**

La charge de ce poste est liée aux divers imprimés, communications ainsi qu'aux « Roche info ». Légèrement augmentée par rapport aux dépenses effectives.

#### **11.3157 Émoluments**

Charges liées aux dossiers de permis de séjour pour étrangers transmis par la commune au SPOP. Ces prestations et émoluments sont refacturés aux intéressés. La contrepartie figure sous la rubrique 11.4312.

#### **11.317 Réceptions, manifestations**

Charges liées aux différentes réceptions organisées par la commune : rencontre des syndicats, des différentes commissions intercommunales, repas du personnel, bienvenue chez vous, 1<sup>er</sup> Août... Augmentées en fonction des comptes 2023.

#### **11.319 Cotisations à des institutions de droit privé**

Pour les plus importants : Radio Chablais, Chablais Région et UCV, etc...

#### **11.36531 Personnes âgées**

La somme allouée à la sortie annuelle des aînés, elle est liée à l'organisation et à la destination.

#### **11.4901 Salaires imputations internes**

Selon les besoins planifiés et estimations horaires des collaborateurs dans les différents dicastères.

#### **15.351 Fondation-école de musique (FEM)**

Part de la commune relative à la loi sur les écoles de musique, représentant une participation de CHF 9.50/hab.

#### **15.3523.1 Écoles de musique – aide individuelle**

Aide individuelle octroyée selon le nouveau règlement communal, basé sur la loi cantonale du 3 mai 2011 sur les écoles de musique. Coût par élève : CHF 300.00.

#### **15.3653 Aides et subventions aux sociétés culturelles**

La charge principale est allouée au fond d'aide en faveur de la Fondation du Musée suisse de l'Orgue.

#### **18.3517 Part au déficit d'exploitation, lignes de transport**

Montant de la contribution financière en faveur des lignes de trafic régional à charge de notre commune. (Bassin n° 7). La répartition est donnée par le service cantonal de la mobilité

### **19.311.1                      Soft & licences**

La charge représente les renouvellements des différentes licences annuelles comme Office 365, T2i, etc.... En lien également avec le nombre de postes de travail à disposition.

### **19.315                              Entretien – maintenance – travaux informatique**

Prestations d'hébergement, entretien, maintenance, effectuées par le groupe T2i.

### **19.318.1                              Internet & développement du site communal**

Frais liés à la gestion du site internet communal et à l'ajout de nouvelles fonctionnalités sur le nouveau site : compte citoyen / location salles.

## **2                      FINANCES**

### **21.4001                              Impôt sur le revenu**

Planification des recettes revues à la baisse en tenant compte du taux d'imposition de 66.5 points, des moyennes et de l'évolution des 3 dernières années.

### **21.4002                              Impôt sur la fortune**

Adaptation des revenus à la baisse en fonction de la moyenne des 3 dernières années.

### **21.4011                              Impôt bénéfice personnes morales**

Adaptation des revenus à la baisse en fonction de la moyenne des 3 dernières années.

### **21.4020                              Impôt foncier**

Revenu de ce compte en légère hausse calculé selon le taux communal de 1,2 ‰ et en lien avec les moyennes des 3 dernières années.

### **21.4090                              Impôt récupéré après défalcons/achats ADB**

Bons retours sur les rachats d'actes de défaut de bien !

### **21.4411                              Part sur gains immobiliers**

Imposition liée à chaque aliénation d'immeuble ou chaque opération imposable ou exemptée en vertu des articles 61 et 62 LI. Somme budgétée revue à la baisse selon moyenne des 3 dernières années.

### **21.451                                      Impôt participation du canton**

Compensation fédérale de 33.6 millions de francs en lien avec la RFFA.

### **21.4903                              Imputation internet S.I.**

Somme perçue du service des eaux intercommunal (812) au titre de la mise à disposition du potentiel patrimonial de la source des Lizettes. Revu à la baisse pour équilibrer compte 812.

### **22.352.1                              Alimentation fonds de péréquation directe**

Ancien compte lié à la péréquation. Remplacé par comptes 22.5452.2.3.5.6 selon NPIV.

### **22.352.5                              Compensation des charges des villes**

Nouveau compte selon NPIV. Cette charge compense une partie des charges assumées par les villes pour fournir des prestations qui vont aussi au bénéfice d'une population plus vaste que la leur.

### **22.422                                      Revenu capital patrimoine financier**

Revenus des dividendes du portefeuille d'actions de la commune.

### **22.451.2                              Péréquation des ressources – dotation minimale**

Nouveau compte selon NPIV. Compensation complémentaire du canton en faveur des communes qui n'atteignent pas 90% de la capacité financière moyenne

### **22.451.3                              Péréquation des besoins structurels**

Nouveau compte selon NPIV. Compensation en lien avec les surcharges liées à des facteurs structurels (Altitude, surfaces productives, élèves pondérés)

### **22.452.1                              Retour fonds péréquation directe, année en cours**

Ancien compte lié à la péréquation. Remplacé par comptes 22.5452.2.3.5.6 selon NPIV.

### **22.452.5                              Péréquation des ressources – solidarité principale**

Nouveau compte selon NPIV. Solidarité entre les communes sur la base du revenu fiscal standardisé. Les communes au-dessous de la moyenne sont compensées à hauteur de 80% de leur écart.

**22.452.6 Péréquation des ressources – prélèvements conjoncturels**

Nouveau compte selon NPIV. Solidarité entre les communes sur les impôts conjoncturels : Successions et donations, gains immobiliers, droits de mutation, impôts sur les frontaliers. Il s'agit d'impôts qui ne sont pas pris en compte dans le calcul du revenu fiscal standardisé.

**3 DOMAINES ET BATIMENTS**

**31.3142 Entretien des chemins**

Somme allouée aux travaux d'entretien des chemins. Les travaux d'importances, passeront par voie de préavis.

**32.3145 Frais de dégagement des filets pare-pierres**

Somme en lien avec les travaux réalisés et leurs frais d'entretien courant.

**32.3146 Frais d'exploitations**

Charges en liens avec l'entretien courant. Budget augmenté par rapport à la moyenne des dépenses réelles des 3 dernières années.

**341.314 Entretien du bâtiment**

Augmentation liée à des travaux à réaliser suite à un dégât d'eau.

**348.332.2320 Amortissement transformation ex poste en garderie**

En lien avec le préavis 20/2023 pour la transformation de l'ancien bâtiment de La Poste. Les travaux devraient être finalisés automne 2025.

**350.322 Intérêts emprunt**

Charge d'intérêt annuel en lien avec l'emprunt généré pour l'acquisition de l'objet.

Le calcul a été fait avec un taux d'intérêt de 1.6% mais une partie de l'emprunt global de la commune est en cours de renouvellement lors de l'établissement de ce budget. Les taux devraient être inférieurs et ce montant in fine plus bas dans les comptes 2025.

**350.4231 Revenu du bâtiment**

Recette locative, avec la société exploitante actuelle de la structure « Sogetri »

**351.315 Entretien des machines et matériel**

Réserve pour renouvellement matériel et entretien.

**352.311 Achats machines et matériel**

Augmentée pour prévision d'achat d'une tondeuse ou robot tondeuse pour les terrains de foot.

**357.314.1 Entretien UAPE**

Modification du contrat avec ARASAPE. L'entretien de la structure est depuis août 2024 directement effectué par eux. Au lieu de par la commune et refacturé par la suite.

**357.3901 Salaire imputation interne**

L'entretien de la structure étant désormais géré par l'ARASAPE, il n'y a plus de raison d'avoir une imputation interne.

**357.4271.1 UAPE location locaux**

Montant global revu à la baisse selon nouveau contrat août 2024 qui concerne la correction selon l'utilisation des m<sup>2</sup> réels.

**359.314 Entretien du bâtiment**

Ajusté en fonction des dépenses effectives 2024. L'entretien du bâtiment (nettoyage) est réalisé par une société externe dont les frais sont répercutés ici. Il est à prévoir un peu plus pour le budget 2025 selon les frais effectifs 2024 pour les nettoyages exceptionnels du type vitres ou stores.

## 4 TRAVAUX

### **40.3102 Frais d'enquêtes de construction**

En augmentation due à la nécessité de faire de plus en plus appel à une société externe pour la police des constructions afin de décharger le greffe mais également car les demandes sont de plus en plus spécifiques dans ce domaine. Une partie de ces frais sont refacturés dans le cadre des frais pour le permis de construire.

### **40.3185.2 Cartoriviera et Citimage**

En augmentation selon les données de Cartoriviera pour la participation à l'orthophotos selon clé de répartition.

### **42.3185 Honoraires et frais d'expertise**

Réserve en lien avec les différents dossiers du service et les charges d'expertises dont études Repetti pour le PGA et plan vélo et un budget supplémentaire pour la COORIDAT, Team + et Navitas.

### **42.3185.2 Honoraires spécifiques à Agglo Rivelac**

Compte en lien avec le projet d'Agglo Rivelac et la participation de notre commune.

### **430.3143 Entretien signalisation des routes**

Ajout d'un budget pour la mise en place de panneaux lumineux aux abords des écoles.

### **431.3120 Eclairage public**

Diminution des frais suite au remplacement de l'éclairage par des LEDs. (Préavis 25/2024)

### **431.3819 Attribution fonds de réserve soutien énergies renouvelables**

Montant perçu de Romande Énergie relatif à la taxe de 0.2 ct/kWh est porté en compte de réserve au bilan.

### **431.4066 Taxe – énergies renouvelables**

Recette de la taxe environnementale de 0.2 ct, perçue par Romande Énergie pour le compte de la commune.

### **431.411 Taxe usage au sol, Romande Énergie**

Estimation donnée par le distributeur Romande Énergie sur les prévisions de remboursement à la Commune des taxes perçues, selon les dispositions légales en vigueur.

### **44.315 Entretien des machines**

Augmentation selon charges effectives des dernières années.

### **45.311.1 Ressources d'exploitation déchetterie**

Augmentation pour couvrir les frais inhérents à une ouverture hebdomadaire au lieu de bi mensuel.

### **45.4342 45.4356 Taxes de base - déchets ménages et entreprises PP & PM**

(PP=personnes physiques / PM=personnes morales)

Comptes relatifs aux parts fixes des taxes sur l'élimination des déchets en augmentation suite à l'augmentation de la taxe selon préavis 29/2024.

### **45.4361 Remboursement de tiers**

Augmentation due à la rétribution de gastrovert.

### **45.4909 Imputation amendes littering**

Nouveau compte pour les rentrées des recettes dues aux amendes pour littering en nette augmentation depuis la mise en place des caméras de vidéo-surveillance.

### **46.314 Entretien canalisations & Collecteurs**

Poursuite de la campagne d'entretien des collecteurs dans la plaine ainsi que d'entretien et travaux courants dans le village.

### **46.3526.1 Participation exploitation EPUDEHL**

Ces chiffres sont annoncés par EPUDEHL et font partie du budget de cette structure intercommunale. Cette charge représente la participation de Roche, calculée en EQH (Équivalent-habitant).

### **46.3526.2 EPUDEHL – Taxe fédérale épuration**

Compte lié à la taxe fédérale d'épuration des micropolluants. Taxe facturée par le SIGE à EPUDEHL, puis par EPUDEHL aux communes. Le retour (recette) se fait à travers le compte 46.4526.

### **46.3811.1 Attribution à fonds de réserve**

Attribution à la réserve du bilan pour travaux futurs

## 5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### **51.352.01 Répartition des coûts scolaires**

Participation aux coûts du Cercle scolaire de Villeneuve Haut-Lac selon la clé de répartition établie proportionnellement à la population et au nombre d'élèves.

Notre participation est de CHF 1'128'891.00, auquel vient se soustraire la location de nos bâtiments (avec entretien) pour une somme de CHF 598'377.27. Le solde net de la participation de notre commune est de CHF 530'513.71 (CHF 449'255.15 en 2024, 411'036.00 en 2023 et CHF 448'755 en 2022).

### **55.351 Formation professionnelle**

Repris par la nouvelle péréquation.

### **58.365 Paroisse catholique**

Ajout de 20 000CHF pour effectuer différents travaux nécessaires dans le bâtiment. Electricité, porte, peinture.

Même si le bâtiment n'appartient pas à la commune, selon l'article 23 de la loi sur les relations entre l'Etat et les Eglises reconnues de droit public (LREEDP), son entretien est à charge de la commune.

*1 Les communes pourvoient aux frais nécessaires d'exploitation et d'entretien courants des lieux de culte utilisés par l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud (EERV) et la Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud (FEDEC-VD).*

### **58.452 Participation des autres communes pour la paroisse catholique**

Les communes de Chessel, Noville et Rennaz participent aux frais liés à la paroisse catholique selon une clé de répartition liée au nombre d'habitants catholiques. Une convention d'un montant de 10'000CHF pour les frais de fonctionnement courant est établie entre les 4 communes. Roche, commune boursière, avance paie la totalité et 5'500 CHF sont reversés par les 3 autres communes. Pour 2025, avec l'ajout de 20'000CHF de frais supplémentaires, ce sont 15'400CHF qui seront reversé par les autres communes.

## 6 POLICE

### **61.351 Réforme policière (Facture policière)**

Les communes financent les missions générales de police, soit directement par leur propre police communale, soit en versant à l'État un montant basé sur le coût réel des prestations de la police cantonale. A partir de 2025 et la mise en œuvre de la NPIV, c'est une nouvelle clé de calcul qui s'applique pour calculer le montant de la facture policière. Elle est désormais financée à raison de 35% par l'ensemble des communes et de 65% par les communes qui délèguent leurs missions générales de police à la Police cantonale (comme Roche). Il n'est plus pris en considération la capacité financière de la commune mais uniquement son nombre d'habitants. Ce qui explique pourquoi la facture augmente nettement pour Roche mais est largement compensée par les autres mesures du nouveau système péréquatif.

### **61.3528 Prestations de tiers – agent de police et sécurité**

Provision portée en compte afin d'investir dans un logiciel de gestion des amendes. Ce logiciel (veriparc) permettra de faciliter la gestion du stationnement et le traitement des amendes.

### **65.3521.1 SDIS du Haut-Lac, participation aux charges exploitation**

Participation financière de notre commune au regroupement du SDIS du Haut-Lac, liée aux charges générales d'exploitation du corps.

### **65.3521.2 SDIS du Haut-Lac, participation au loyer de la caserne**

Part de la participation de notre commune aux investissements structurels de la caserne du SDIS du Haut-Lac (sur le territoire de la commune de Rennaz).

## 7 SECURITE SOCIALE

### **711.301 Classe de français**

Charge liée au salaire de l'enseignante de la classe de français mise en place dans le cadre du plan d'intégration

### **711.4350 Recettes classe de français**

Recettes liées au retour des subventions d'écolage versées par l'association villeneuvoise et aux écolages versés par les élèves.

**713.3654.2                    Participation petite enfance ARASAPE**

Participation de la commune au réseau d'accueil de jour des enfants organisé au niveau du district d'Aigle.

**72.35158.1                    Participation à la cohésion sociale**

Nouveau compte selon la nouvelle péréquation qui applique une méthode de calcul par répartition sans solidarité indirecte, en francs par habitant. Remplace les comptes 72.35154 à 159. La facture augmente nettement avec ce nouveau mode de calcul mais est largement compensée par les autres mesures du nouveau système péréquatif.

**8                    SERVICES INDUSTRIELS**

**811.312                    Énergie et combustible**

Augmentation de la charge due à l'augmentation des prix de l'énergie.

**811.3813                    Attribution fonds de réserve - Réseau**

Somme représentant l'excédent de revenus qui se voit imputé aux comptes de réserve au bilan.

**811.435                    Vente d'eau**

Moyenne des ventes d'eau aux abonnés de la commune. Représente environ 133'500 m<sup>3</sup>. Le prix fixé par la Municipalité pour cet exercice 2025 est de CHF 0.60 m<sup>3</sup>.

**812.312.1                    EPUDEHL , achat de prestations**

Charge participative à la convention intercommunale d'EPUDEHL relative aux prestations dont notre commune profite actuellement. Une importante diminution de notre participation est liée au tableau général des participations et rétributions des Communes.

**812.312.2                    EPUDEHL, frais de stockage**

Charge participative à la convention intercommunale d'EPUDEHL relative aux prestations de stockage dont notre commune profite actuellement. Participation est liée au tableau général des participations et rétributions des Communes.

**812.314.2                    Entretien et fourniture station de traitement**

Charge d'entretien courant plus 10 000CHF pour la réalisation de travaux de mise aux normes de la station.

**812.4351                    Prestations à EPUDEHL, vente d'eau**

Montant projeté dans le cadre des planifications de vente d'eau d'EPUDEHL. En très net diminution selon ventes effectives en 2023.

**812.4351.1                    Prestations à EPUDEHL, garantie de débit**

Revenu des prestations fournies par notre commune (source des Lizettes) à EPUDEHL, offrant la garantie de puissance de 6'000 Lt/min sur la conduite d'eau de boisson et défense incendie au bouclage intercommunal. Une importante diminution de notre rétribution est liée au tableau général des participations et rétributions des Communes

**812.4351.2                    Prestations à EPUDEHL, stockage**

Montant projeté dans le cadre des planifications de vente d'eau d'EPUDEHL et des prestations de stockage sur la commune de Roche.

**812.4351.3                    Prestations à EPUDEHL, mise à disposition du fontainier**

Facturation des prestations du fontainier communal selon convention avec EPUDEHL.

## CONCLUSIONS

En conclusion, au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 35/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2025 ;
- Ouï** le rapport de la commission des finances chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Décide** **D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2025, qui présente les résultats suivants :**

<b>Charges</b>	<b>CHF</b>	10'511'639.00
<b>Revenus</b>	<b>CHF</b>	10'503'932.00
<b>Résultat (déficit présumé)</b>	<b>CHF</b>	<u>- 7'707.00</u>

Adopté en séance de Municipalité le mardi, 12 novembre 2024

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

la Syndique  A. Tulot



la Secrétaire  R. Duronio

Annexes

Délégué(s) de la Municipalité : Aurélie Tulot, Syndique, Municipale des finances